



Nos spécificités


 **Approche globale agricole** de votre projet par une équipe de conseillers spécialisés et complémentaires (conseillers énergie, élevage, installation, urbanisme...)

 **Partenariat avec des entreprises** depuis le lancement de l'offre en consultation groupée permettant de bénéficier du meilleur rapport qualité-prix pour votre projet

 **Conseil neutre et indépendant**

NOS SERVICES COMPLEMENTAIRES

 Elaboration du dossier de demande d'aide AREA-PCAE : prise en charge possible des investissements éligibles (panneaux exclus)

 Constitution des dossiers liés aux règles d'urbanisme : déclaration préalable des travaux, permis de construire



MODALITÉS, TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE SUR DEMANDE

**Nos conseillers vous accompagnent
pour concevoir, réaliser
et faire vivre votre projet.**



Thomas GIRAUD
conseiller énergies
05 58 79 88 68 - 06 85 28 44 08
thomas.giraud@landes.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES
Cité Galliane - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
05 58 85 45 45
accueil@landes.chambagri.fr
landes.chambre-agriculture.fr



LA QUALITE DE NOS SERVICES EST CERTIFIEE
PAR AFNOR CERTIFICATION



PROAGRI

PHOTOVOLTAÏQUE sur bâtiments agricoles

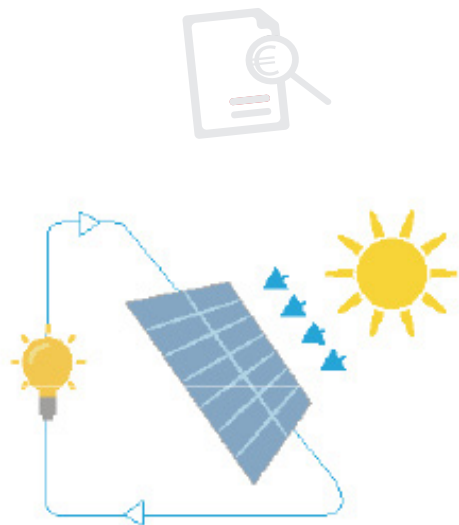
Le solaire au service
des agriculteurs

Réalisation : Chambre d'agriculture des Landes - Crédit photos : Chambre d'agriculture 32 - décembre 2023



POURQUOI DU PHOTOVOLTAÏQUE sur votre bâtiment ?

- ✚ Créer un complément de revenu sûr et pérenne
- ✚ Financer la construction, la rénovation ou le désamiantage d'un bâtiment d'élevage ou de stockage
- ✚ Participer à la transition énergétique et contribuer ainsi à promouvoir l'image d'une agriculture innovante et vertueuse.



UN SERVICE SUR MESURE

Assistance à la maîtrise d'ouvrage :

- ✚ **Etude technico-économique et réglementaire** de la faisabilité de votre projet
- ✚ Elaboration et dépôt de la **demande de raccordement** à Enedis
- ✚ **Partenariat** avec des bureaux d'études et entreprises fiables
- ✚ **Analyse des devis proposés** pour vous permettre de choisir la proposition d'entreprise la mieux adaptée à votre exploitation
- ✚ **Appui administratif** jusqu'à l'édition de la première facture d'électricité
- ✚ **Sur option** : suivi intégral du chantier et des démarches administratives

NOS +

- Travail en collaboration avec un bureau d'études spécialisé
- Opération commune avec la Chambre d'agriculture du Gers pour garantir les prix les plus bas possibles



Un investissement toujours rentable

Le photovoltaïque reste un levier pour améliorer la rentabilité des exploitations agricoles.

Avec la baisse constante des prix des panneaux depuis 10 ans et du raccordement (40 % en décembre 2017), les montants d'investissements sont plus accessibles.

Exemple type : exposition sud, pente 24% pour une puissance de :	35.9 kW	99.9 kW
Surface de panneaux	165 m ²	450 m ²
Investissement total : dont raccordement :	25 000 € 2 600 €	82 000 € 18 000 €
Chiffre d'affaires annuel vente d'électricité	5 700 €	14 000 €
Revenu disponible en moyenne par an *	1 800 €	4 700 €
Revenu disponible sur 20 ans*	39 000 €	94 000 €
<small>*avant impôt, MSA, sans aide</small>		<small>chiffres décembre 2023</small>



Seuls les panneaux sur des toits exposés Sud sont rentables.

Non, une exposition Est/Ouest engendre seulement une perte de 10 % de la production d'électricité.

La fonctionnalité du bâtiment est généralement meilleure et c'est la priorité !

Devenez producteur d'énergie
et augmentez votre revenu disponible
de 5 000 €/an*
pour 500 m² de panneaux solaires

*selon les conditions du projet (orientation, exposition, prix d'achat...)